

Attestations de compétences (AC) en aquariophilie : bulletin d'inscription

Le cours de base proposé ici conduit à l'obtention de l'AC pour les personnes qui assument la garde des animaux lors de manifestations temporaires qui présentent des poissons ou des crevettes selon l'art.103, lit.d, de l'OPAn (par exemple lors de bourses aquariophiles ou expositions) → *ce cours dure 3 heures.*

Combiné avec le module supplémentaire spécifique aux raies d'eau douce, il conduit à l'obtention de l'AC pour la détention d'animaux sauvages (poissons soumis à autorisation) selon l'art.85, al.3, de l'OPAn (AC spécifique aux raies d'eau douce) → + 2h = 5 heures.

Ces cours consistant en une formation complémentaire destinée à des aquariophiles confirmés, l'autorisation de participer au cours est subordonnée à la réussite d'un test théorique d'aptitudes (écrit). Ce test se déroulera en ouverture de cours et l'énumération des connaissances de base requises, ainsi qu'une liste d'ouvrages de références peuvent être trouvées sur le site de l'ARCAT. L'AC sera délivrée à l'issue du cours.

Date du cours : samedi 28 mars 2015 (horaire sur le site de l'ARCAT sous « formations et cours »).

Lieu : Gymnase intercantonal de la Broye, 1530 Payerne.

Coûts : cours de base (3h) : **150.-** (membres ARCAT) ou **300.-** (non-membres),
cours complet "raies" (5h) : **250.-** (membres ARCAT) ou **500.-** (non-membres).
Versement sur le CCP 10-20979-7, ARCAT, Colline 5, 2013 Colombier.

Données personnelles :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

NPA : Localité :

Lieu d'origine : Nationalité :

E-mail :

Je m'inscris pour : cours de base (3h)

module complémentaire "raies" (2h)

• Je maintiens l'(les) espèce(s) de raies suivante(s) :

.....

• Je désire maintenir l'(les) espèce(s) de raies suivante(s) :

.....

Je soussigné m'engage à verser le montant des frais de cours avant le 25 mars 2015 sur le CCP de l'ARCAT et j'ai pris connaissance qu'en cas de résultats insuffisants au test théorique d'entrée, je ne serai pas autorisé à participer au cours (dans ce cas, l'argent versé me sera remboursé).

Date et signature :

Attestation de la société aquariophile (pour les membres ARCAT) :

Le comité de la société (nom de la société) confirme par la signature de son président que la personne susmentionnée, membre de notre société depuis (année), est un aquariophile confirmé qui bénéficie d'une expérience aquariophile certaine.

Date et signature :

→ **Délai d'inscription : 10 mars 2015**

Bulletin d'inscription à envoyer à : Sylvain Ursenbacher
ARCAT
Husmattstrasse 5
5225 Bözberg